

Comité de Programmation LEADER Ardèche³
Relevé de décisions du Comité de programmation
N°30 du 08/07/2021

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Dominique ALLIX, Marion HOUETZ, Lynda BOUET ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Patrick MEYER, Alain SALLIER ;
- Communautés de communes : Pascal WALDSCHMIDT, Jean-Yvon MAUDUIT, Agnès DUDAL, Claudine FOURNET
-

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 8

Membres privés :

- Démocratie participative : Marcel HUDELLOT
- Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises : Gaston JAMBOIS
- Gérant SARL Terre Adélice / Association AMESUD : Bertrand ROUSSELLE, Nicole KOPP
- Experte en Patrimoine Naturel : Laurence JULLIAN
- Association Mez'Art : Hubert Marie PITEUX
- Expert Europe : Elie DEMERSEMAN
- Fondation du patrimoine : Philippe GAREL
- Expert en environnement : Alain GIBERT
- Collectif Pétale 07 : Marie SIMON

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 8

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Joël BOYER, Matthieu SALEL ;
- Conseil Local de Développement : Renzo CATTANEO
- Initiative 26.07 / Plateforme Ardèche Méridionale : Michel CAHEN, Alain CHARROUD
- Jeune agriculteur : Julien SUEUR
- Expert en formation / Entrepreneure en développement rural et transition alimentaire : Frédéric GOLBER, Charlène NICOLAY
- Association Mézenc – Gerbier : Dimitri BRUN
- Experts en urbanisme : Orane DIAS / Quentin Chevallier
- Fondation du patrimoine : Frank DE PIERREFEU
- Experte en environnement : Léa RAMI

Techniciens présents :

- Autorité de gestion : Natacha SALLES ;
- Service unifié LEADER : Florence DODET, Marlène RATEL, Chloé WIDLING, Gabriel PIC, Julia VELUT ;

La séance débute à 18h09 et est présidée par Dominique ALLIX.

Les rôles sont distribués de la manière suivante :
Gardien du temps : Gaston JAMBOIS
Gardien diversité de la parole : Alain SALLIER
Observatrice : Agnès DUDAL

Marraines/Parrains des nouveaux membres :
Elie DEMERSEMAN
Alain GIBERT
Marie SIMON

1) Vérification du double quorum

Pour ce Comité de programmation, 19 membres sont présents. Parmi eux, 16 membres, dont 8 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum est respecté.

2) Accueil

Le **tour de table de début de séance** répond aux questions :

- Qui suis-je ?
- Comment ça va ce soir



3) Actualités

Evolutions suite au retrait du SYMPAM du portage du programme LEADER :

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale n'est plus compétent depuis le 1er avril 2021 pour co-porter le programme européen LEADER Ardèche³ aux côtés du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et du Syndicat Mixte Centre Ardèche.

Implications sur le périmètre du GAL

Les Communautés de Communes des Gorges de l'Ardèche et de Berg et Coiron, situées en dehors du territoire du Parc, ont délibéré pour déléguer le portage du GAL au Parc sur leur périmètre, permettant ainsi d'asseoir la légitimité d'action du GAL sur l'ensemble de son périmètre, tel que défini au moment de la candidature.

Implications sur le fonctionnement du Service Unifié

La Convention « de mise en place du service unifié » en date du 21 août 2015 entre le PNR, le SYMCA et le SYMPAM est de fait échue et la continuité du partenariat entre le SYMCA et le Parc est donc assurée par une nouvelle Convention de partenariat pour la période 2021-2023, qui met en commun les moyens financiers pour assurer le fonctionnement du service LEADER, dont le personnel est désormais regroupé au PNR.

Implications sur la composition du Comité de Programmation

Les sièges ouverts pour le SYMPAM au Comité de Programmation sont de fait supprimés. Pour autant les élus qui représentaient le SYMPAM au Comité et qui ont souhaité continuer à siéger ont pu le faire, via leur désignation par leur Communauté de Communes. Par ailleurs, selon le règlement intérieur du GAL, chaque EPCI du périmètre LEADER doit être représenté au sein du Comité, tous membres publics confondus, c'est-à-dire en prenant en compte les titulaires et les suppléants. Des sièges ont donc été ouverts pour les Communautés de Communes non représentées.

Cette recomposition partielle du collège public implique donc :

- la continuité de l'engagement de Pascal Waldschmidt, Pierre Chapuis et Thierry Bruyère-Isnard
- le départ de 2 membres : M. Robert Vieilfaure et M. Bernard Chaniol
- l'accueil de 3 nouveaux élus :
 - ✓ M. Jean-Yvon Mauduit désigné le 15/06 par la Communauté de Communes Gorges de l'Ardèche
 - ✓ Mme Agnès Dudal, désignée le 17/06 par la Communauté de Communes Berg et Coiron
 - ✓ Mme Claudine Fournet, désignée le 28/06 par la Communauté de Communes du Val de Ligne

Evolution de la composition du Comité de programmation au 08/07/2021

			Membres publics					Membres privés				
Structures	Titulaires	Suppléants	Sièges	Titulaires	Suppléants	Sièges	Titulaires	Suppléants	Sièges	Titulaires	Suppléants	
1	Dominique ALLIX (Président du GAL et de la structure porteuse)	Joël BOYER	1	Marcel HUDELOT (Vice-président)	Renzo CATTANEO							
2	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Marion HOUETZ	2	Michel CAHEN	Alain CHARROUD							
3		Lynda BOUET	3	Gaston JAMBOIS	Jean-Louis TESTUD							
4		Dominique COUTURIER	4	Julien SUEUR	Ludovic WALBAUM							
5	Syndicat Mixte Centre Ardèche	Patrick MEYER	5	Bertrand ROUSSELLE (Vice-président)	Nicole KOPP							
6		Alain SALLIER (Vice-président)	6	Frédéric GOLBERG	Charlène NICOLAY							
7		Pascal WALDSCHMIDT (Vice-président)	7	Laurence JULLIAN	Hubert-Marie PITEUX							
8	Communautés de communes	Jean-Yvon MAUDUIT	8	Elié DEMERSEMAN	Dimitri BRUN							
9		Agnès DUDAL	9	Orane DIAS	Quentin CHEVALIER							
			10	Frank DE PIERREFEU	Philippe GAREL							
			11	Alain GIBERT	Léa RAMI							
			12	Marie SIMON (Vice-présidente)	Lila BENZID							
			13	Bertrand ROYER	Lisa GIMENEZ							
			Total : 22 sièges									

Invités : élu.e régional.e représentant l'autorité de gestion, Agence de Services et de Paiement, Préfet

Réponse à la demande d'enveloppe de transition et communication sur l'enveloppe obtenue :

Pour rappel, le GAL Ardèche³ a déposé le 9 mars 2021 une demande d'enveloppe de transition LEADER à la Région pour un montant de 2,2 millions € de FEADER, dans le cadre de la prolongation de la programmation actuelle pour les années 2021 et 2022.

La Région a informé le GAL le 11 juin 2021 de l'attribution d'une enveloppe de 1,8 millions € au GAL Ardèche³, tenant compte des données d'avancement et de consommation du territoire. Le programme Ardèche³ dispose donc d'un montant global de 8 millions €, dont 6,4 millions € de crédits déjà programmés ou pré-sélectionnés. L'ensemble des crédits devra être programmé d'ici fin 2022. Un réajustement entre GAL pourra être organisé courant 2022, en fonction de l'avancement des territoires.

Ces montants seront intégrés à la maquette financière lors du Comité de Programmation suivant le 14 octobre 2021. Ce Comité de programmation du 14 octobre sera un Comité plus stratégique visant la stratégie de consommation de l'enveloppe de transition et la stratégie de communication : site internet, Facebook, communiqué de presse

Calendrier du second semestre 2021 :

Comités de programmation LEADER	Envoi du dossier de séance	Auditions	Date limite de dépôt de demandes de subvention
CP N°31 : Jeudi 14 octobre 2021 à 18h	4 octobre 2021		
CP N°32 : Jeudi 16 décembre 2021 à 18h	6 décembre 2021	Jeudi 21 octobre et 18 novembre 2021	30 septembre et 29 octobre 2021

On compte sur vous !!

Autres dates :

Mercredi 22 septembre : Atelier d'information sur la nouvelle programmation européenne

Mardi 24 septembre : Forum alimentation à Jaujac (voir programme en annexe)

Mercredi 20 octobre : Forum de la coéducation sur le thème « éduquer dehors » au PNR

4) Présentation évaluation

Raphael BOTTI, Directeur associé de Territéo présente les conclusions et recommandations de l'évaluation finale du programme. (L'ensemble de la présentation est disponible en annexe du relevé de décision)

Rappel de la méthodologie de l'évaluation :

Bilan physico-financier de la programmation Leader

Analyse des ressources humaines

Six focus thématiques : l'urbanisme rural, les ressources agricoles et forestières, les moteurs de développement économique, les modèles économiques innovants, la jeunesse et l'éducation au territoire, les changements de pratiques

Animation de 5 focus groupes en présence des partenaires du GAL

Réponses, conclusions & préconisations et formalisation du rapport final

Deux questions évaluatives ciblant l'efficacité de l'organisation retenue et des moyens mobilisés
Cinq questions évaluatives déclinant par thème, l'analyse de l'efficacité des actions soutenues pour atteindre les objectifs

Conclusions :

- **Axe urbanisme** : l'action menée en faveur de la structuration de réponses adaptées aux enjeux de l'urbanisme rural est **l'une des plus grandes réussites du GAL Leader Ardèche³**. Les **4 objectifs ciblés** initialement sont **tous en passe d'être atteints voir dépassés**.
- **Axe ressources agricoles et forestières** : Leader a été un lieu de **rencontre et d'échange « multipartenaires »**, la commission « agriculture-forêt » n'a pas d'équivalent au sein du programme. **Une grande variété de dynamiques collectives de filières** ont été accompagnées d'un point A à un point B (notion de trajectoire). **C'est une valeur ajoutée du programme Leader**.
- **Axe moteurs de développement économique et modèles économiques innovants** : Malgré la complexité d'une intervention sur le champ économique, l'action menée dans le cadre de Leader aura été, globalement, **une réussite**.
La **structuration** et le **développement des moteurs de développement économique** est **une réalité** avec notamment **6 projets structurants porteurs d'importantes plus-values en matière de renforcement de l'attractivité et du potentiel touristique et économique du territoire**.
Le **bilan** est **plus mitigé** concernant les **modèles économiques innovants**, si les projets menés ont soutenu la mise en réseau et contribué à l'accompagnement de plus de 1200 acteurs, les **structures bénéficiaires** n'ont dans l'ensemble **pas réussi à pérenniser leurs activités** (à l'exception d'AMESUD) et les résultats de l'Université territoriale restent limités.
- **Axe jeunesse et éducation au territoire** : Les acteurs du programme Ardèche³ ont **réussi à franchir un 1er palier**, majeur, en **mettant une vingtaine de jeunes au cœur de la citoyenneté de leader**: intégration aux différentes instances de gouvernance, gestion d'un appel à projets, ... Cette **dynamique** est **porteuse de nombreuses plus-values** tant pour les **jeunes** eux-mêmes que pour les **acteurs impliqués**.

Echanges suite à la présentation :

Pour l'axe agriculture, concernant les résultats moins positifs sur le développement de l'agriculture biologique et agroécologie, c'est lié d'une part au fait que de nombreux bénéficiaires pour ce type de projets sont éligibles au FEADER « classique » donc ne sollicitent pas du LEADER.

De plus la complexité des dossiers qui fait que les petites structures ne peuvent prétendre au programme LEADER à cause de l'avance de trésorerie nécessaire. Il faudrait trouver des moyens d'ingénierie financière pour faciliter l'accès du programme aux petites structures

La difficulté de ne pas avoir suffisamment mobilisé les structures privées se retrouve de manière générale, sur tous les axes du programme. Elle est liée pour les petites structures privées à la difficulté d'avoir l'avance de trésorerie pour anticiper sur els délai d'instruction et de réalisation du projet.

Des solutions pourraient être envisagées : une convention avec banque pour des solutions de prêt ou avance de trésorerie facilités ?

Certains GAL ont pu effectuer cette avance de trésorerie notamment dans le Gard.

5) Présentation des projets soumis au vote

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
2	2	Caillé Doux de Saint Félicien, sur le chemin de la reconnaissance	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	39 120,00 €	28 096,00 €	<p>C'est une démarche très volontariste et construite de valorisation d'un fromage en voie de disparition. L'implication de nouveaux éleveurs dans le projet collectif sera déterminante.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Il est demandé qu'un bilan soit fait en Comité de programmation sur l'avancée du dossier, car la question de l'eau est un enjeu fort en Ardèche. De plus il serait intéressant de valoriser en parallèle le travail effectué sur les plantes/espèces qui seraient adaptées à un contexte de raréfaction de la ressource en eau.</p>
2	3	Animation de la substitution des stations de pompage du Doux par l'innovation dans le stockage nouvelle génération.	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	11 270,00 €	5 165,41 €	<p>Les membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme (15 votes pour, 1 abstention).</p> <p>Echanges : <u>A quoi fait référence le terme innovation quand il s'agit de stations de pompage ? Cela vient des techniques et de l'approvisionnement, il est prévu d'utiliser des eaux de stations d'épuration et eaux fluviales gérées par les collectivités territoriales</u></p> <p>Après discussions de la part du Comité de programmation, il apparaît que ce dispositif permet d'apporter une proposition de service pertinente sur des zones isolées et répondant aux besoins des usagers de la Dolce Via.</p>
3	3	Equipement de la voie douce la Dolce Via en toilettes sèches autonomes	EPIC Val'Eyrieux Tourisme	63 000,00 €	43 400,00 €	<p>Les membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme (14 votes pour, 1 abstention).</p> <p><i>Patrick MEYER par ailleurs membre du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux quitte la séance et ne prend pas part au vote.</i></p>

6	2	Les arts du cirque comme outil d'accompagnement et d'engagement des jeunes	L'Art d'En Faire	93 482,00 €	40 000,00 €	<p>Echanges : <u>Est-ce le rôle du programme LEADER de financer ce type d'équipement au vu du montant présenté ?</u> L'objectif est de financer un dispositif qui demande peu de maintenance, dans des zones où l'accès est difficile. Par ailleurs le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et devra justifier une mise en concurrence. Après discussion entre les membres du Comité de programmation, il apparaît que le tarif présenté est un tarif normal pour ce type de prestation.</p> <p>C'est un projet construit en collaboration avec les jeunes, qui utilise les arts du cirque comme vecteur d'insertion pour les jeunes, en leur permettant de travailler sur des compétences formelles et non formelles. Il permet également de favoriser l'ouverture européenne du territoire</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Le projet est intéressant et permet de toucher un public qui a peu bénéficié du programme LEADER jusqu'à présent. Cependant lors de l'audition les membres ont relevé plusieurs points qui devront être complétés au moment de la programmation du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et bien expliciter les partenariats développés dans le cadre de ce projet - Pouvoir expliciter le processus de capitalisation des résultats et d'analyse de la méthode mis en place pour la réalisation du projet <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation</p> <p>Projet intéressant qui a pour vocation d'initier une démarche faisant le lien entre agriculture et éducation au territoire sur la commune de Vinezac. Le projet constitue le point de départ pour mener une réflexion plus globale sur la préservation du foncier agricole et l'autonomie alimentaire.</p>
6	2	« Plein Phare » Projet de création d'un film documentaire sur la protection de l'enfance	Maison d'Accueil Le Phare	17 700,00 €	10 765,00 €	
6	4	Vinezac Relocalisons l'alimentation ! Produire et éduquer	Commune de Vinezac	65 440,00 €	52 352,00 €	

7						<p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Marie SIMON par ailleurs membre du Collectif Pétale 07 et bénéficiaire du projet quitte la séance et ne prend pas part au vote.</p> <p>Le projet propose une première expérience de coopération entre deux territoires sur la thématique de l'art dans la nature. Les partenaires devraient s'enrichir mutuellement à travers les différentes actions et renforcer l'offre présente sur les deux territoires.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p> <p>Les membres valident l'accord de coopération avec le GAL Pays Dignois présenté conjointement au projet.</p> <p><i>Dominique ALLIX, Marion HOUETZ et Lynda BOUET par ailleurs membres du bureau syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</i></p> <p>Echanges : <u>Quel types d'actions seront déclinés dans le cadre de cette coopération ?</u> Ce seront des actions de communication et de marketing, l'idée étant de faire travailler ensemble les équipes techniques des deux territoires.</p> <p>Les jeunes montrent leur intérêt pour ce projet et pour conquérir leur place dans les instances de gouvernance locales. Un tel projet interroge sur l'espace-temps par rapport à la disponibilité des jeunes et leur engagement dans des instances décisionnelles. Il fait également échos aux difficultés des élus pour mobiliser les jeunes et ouvrir leurs instances.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p>
2	Mise en tourisme de l'art contemporain dans la nature	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	65 000,00 €	52 400,00 €		
7	A la conquête de la place des jeunes dans les instances de gouvernance locale	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	30 000,00 €	24 000,00 €		

5	2	Développement d'une plateforme collaborative pour la structuration et la commercialisation d'activités expérimentielles permettant de valoriser et de protéger durablement les ressources naturelles et culturelles de l'Ardèche	Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	19	80 511,87 €	64 409,49 €	Programmation sous réserve d'instruction par la Région
6	5	Expérimentation d'un nouveau service territorial d'appui à l'ingénierie financière sur les projets publics	Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche	20	80 577,87 €	64 462,38€.	Dominique ALLIX, Marion HOUEZ, Lynda BOUJET par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, quittent la séance.
Total FEADER programmé (voir maquette financière)							421 317,19 €

• **Dossiers présentés en reprogrammation**

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	FEADER Initial programmé	Montant éligible	FEADER programmé	Observations
8	Evaluation du programme européen LEADER Ardèche ³	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	34 944,00 €	47 880,00 €	38 304,00 €	Modification du plan de financement suite à l'avenant au marché public signé avec le prestataire TERRITEO
Total FEADER programmé (voir maquette financière)					38 304,00 €	

• **Dossiers déprogrammés**

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	Montant FEADER Prévu	Objet de l'évolution du dossier
3	Mobilisation et valorisation des professionnels locaux du bâtiment dans le cadre de Rénofuté Ardèche méridionale	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	20 700,00 €	Abandon de l'opération suite au recentrage des compétences du SYMPAM sur le SCOT
5	Start up de Territoire	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	69 920,00 €	Abandon de l'opération suite au recentrage des compétences du SYMPAM sur le SCOT

• **Modification des calendriers de réalisation**

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	Date de caducité initiale	Nouvelle date de caducité
2	Animation dédiée aux actions agricoles et sylvicoles mutualisée entre 2 communautés de communes	Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	31/12/2021	31/12/2022
3	Amorçage d'un pôle d'innovation des métiers d'art	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	31/12/2021	31/12/2022
3	Animation et action des Bistrots de Pays 2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	30/06/2021	31/12/2022
3	Animation et action des Bistrots de Pays 2020	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	31/12/2021	31/12/2022
5	Accompagnement à l'émergence, au développement et à la mise en réseau des tiers lieux 2021	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	31/12/2021	31/12/2022
6	Aménagement de l'arboretum « Descours » au quartier « Le Mas »	Commune de Lamastre	30/06/2021	30/06/2022
6	Les paysages forment la jeunesse/ outil pédagogique	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	30/06/2022	30/06/2023
7	Soutien préparatoire aux projets de coopération	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	30/06/2021	31/12/2023
8	Fonctionnement du service unifié LEADER 2020	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	31/12/2021	31/12/2022

7) Actualités jeunesse et changement de pratiques
(voir diapo)

8) Ingénierie financière

Voir la note de présentation de la mission et du contexte dans le Dossier séance (p80)

Rappel des objectifs de la mission :

Identifier les appels à projets (AAP) / sources de financement pertinents pour le territoire, en réponse aux projets stratégiques identifiés.

Expérimenter une assistance-conseil dans le montage des dossiers de demande de subvention et les réponses aux appels à projets

Mettre en réseau les compétences locales (identification des compétences spécifiques à chacun, organisation des pratiques de travail en commun, circulation de l'information, échange d'outils, veille partagée, formation, ...)

La mission a été priorisée vers les thématiques suivantes :

- Alimentation et territoire
 - Appui et suivi des candidatures au Plan Alimentaire Territorial
 - Accompagnement à la préparation des AAP 2022
- Mobilité
 - Appui de la candidature Val'Eyrieux sur l'AAP A vélo 2
 - Détection de pistes de financements complémentaires (enveloppe LEADER, Feder Massif)
- Rénovation énergétique des bâtiments
 - Communiquer sur les dispositifs financiers
- Intervention en lien avec d'autres démarches expérimentales ou opportunités
 - Appui au dossier de candidature de l'AAP « Plan de relance – Biodiversité » du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
 - Val'Eyrieux, AAP « culture »
 - Ardèche des Sources et Volcans, AAP incubateur d'innovation sociale en lien avec le projet « tiers-lieu des jeunes »
- Mise en réseau et montée en compétences des intercommunalités : soutien à l'innovation et au changement de pratiques

Les discussions suite à la présentation font ressortir les éléments suivants :

Il est difficile de pouvoir assurer des temps de bilan et de suivi des projets, compte tenu des ordres du jour des Comités déjà assez denses. Cependant ces temps d'échanges sont enrichissants et permettent d'apporter des éléments concrets sur la réalisation des projets.

9) Autres décisions et informations

Les membres valident à l'unanimité le relevé de décision du Comité de programmation du 1^{er} mars 2021 (14 votants suite au départ de deux membres)

Dominique ALLIX
Président GAL Ardèche3



